



Lettre d'information trimestrielle

MM. Gilles Berteau, Secrétaire Général de l'AIST, Bernard LIMAL, Délégué du Directeur Général des Finances Publiques pour la Région Ile-de-France, Mme Joëlle LOYER, Chargée de coopération Internationale, MM. Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, Rachid AMGHAR, Chef de la division de la normalisation, Pierre ETOUGHE, Premier fondé de pouvoir au Gabon



M. Nouredine BENSOUUDA, Trésorier Général du Royaume accompagné de MM. Rachid AMGHAR, chef de la division de la normalisation et Taha ANEMMAS, chef du service de suivi de la responsabilité des comptables ont participé au VI^{ème} séminaire annuel de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST), les 15 et 16 novembre 2012 à Hammamet en Tunisie.

Cette VI^{ème} édition, tenue dans le cadre des rencontres annuelles de l'Association, a débattu de la thématique de la réforme comptable des Etats et de la gestion de leur trésorerie.

Cinq tables rondes ont été organisées autour :

- des enjeux de la réforme comptable de l'Etat ;
- de la mise en œuvre des réformes comptables ;
- de la qualité comptable et la production des comptes ;
- de quels modèles d'organisation ?
- des outils de gestion.

Lors de son intervention, M. Nouredine BENSOUUDA, a mis l'accent sur la nécessité pour les Etats d'engager la réforme de leurs comptabilités compte-tenu des exigences du contexte national et international, des impératifs de bonne gouvernance et des contraintes imposées par la soutenabilité des finances publiques.

Il a également, souligné que la légitimité et l'urgence des réformes comptables émanent de la mutation profonde que connaît aujourd'hui le rôle du citoyen dans les démocraties, rôle consacré par la constitution marocaine dans la nouvelle approche de la démocratie financière.

En outre, le Maroc a fait état de son expérience en mettant l'accent sur les avancées réalisées ainsi que sur la trajectoire d'amélioration du projet de réforme comptable en focalisant l'attention de manière particulière sur l'approche qui a prévalu dans l'élaboration du bilan d'ouverture.

En marge de ce séminaire annuel, l'Association a tenu son assemblée générale autour de plusieurs points dont l'évolution des statuts des pays membres et l'examen des candidatures retenues pour l'organisation du prochain séminaire.

Dans ce Numéro

EN BREF

- ▶ VII^{ème} session du sous-comité « marché intérieur » de l'accord d'association avec l'Union Européenne.
- ▶ XXIX^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- ▶ V^{ème} édition du forum international MEDays.
- ▶ V^{ème} réunion annuelle des hauts responsables du budget de la région Middle East and North Africa.
- ▶ IV^{ème} session de l'International Public Sector Accounting Standards Board.
- ▶ Trophée «Gold» en Communication et Prix Silver en performance commerciale au DEVCOM Maroc.

POINT SUR ... ET ACTUALITE PROJETS

- ▶ Point sur ... La charte de l'audit interne
- ▶ Actualité Projets : Qualité comptable

RESSOURCES HUMAINES ET COOPERATION

- ▶ Nominations
- ▶ Coopération
- ▶ Condoléances

Nouvellement
paru





VII^{ème} session du sous-comité «marché intérieur» de l'accord d'association avec l'Union Européenne



M. Rachid AMGHAR, Chef de la division de la normalisation, M. Mohamed HASSANI EL ALAOUI, Chef du service de l'audit et de la capacité de gestion des sous-ordonnateurs et M. El Mostapha IMGHI, chef du service de l'axe juridique et technique de

la commande publique ont pris part à la VII^{ème} session du sous-comité «marché intérieur» dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne, le 17 octobre à Bruxelles (Belgique).

Cette rencontre a constitué une occasion privilégiée pour mesurer le chemin parcouru par le Maroc et saluer les progrès en matière de rapprochement réglementaire dans trois secteurs prioritaires : services financiers, marchés publics et normes, et réglementation technique.

XXIX^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement



M. Larbi IMOULLAS, cadre à la Direction de la réglementation et de la normalisation comptable a participé à la réunion du groupe de travail intergouvernemental des experts des normes internationales de comptabilité et de

publication (ISAR) inscrite dans les travaux de la XXIX^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) du 31 octobre au 2 novembre à Genève (Suisse).

Cette session a été marquée par la présentation des expériences pilotes menées concernant «le guide pratique» pour le développement de la comptabilité et la publication intégrée d'informations financières et des outils destinés à renforcer l'architecture comptable existante en vue d'une communication financière de qualité.

V^{ème} édition du forum international MEDays



M. Lahcen OUSSALEM, chef du service des études juridiques a assisté à la V^{ème} édition du forum international MEDays sous le thème : «Le Sud, l'exigence d'un nouvel ordre mondial» du 14 au 17 novembre à Tanger. Au terme de

ce forum qui a débattu des questions économiques et géopolitiques des pays émergents du Sud, des recommandations ont été émises en matière de sécurité, de stabilité, de résolution des conflits et de gouvernance au sein des institutions internationales.

V^{ème} réunion annuelle des hauts responsables du budget de la région Middle East and North Africa



M. Abdelmounime EL MADANI, Chef de la division des finances locales et M. Youssef SAKI, Chef de service du règlement des recettes et de la comptabilité à la Trésorerie ministérielle auprès du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme

et de l'aménagement de l'espace, ont participé aux travaux de la V^{ème} réunion annuelle des hauts responsables du budget de la région Middle East and North Africa (MENA), les 15 et 16 novembre à Tunis (Tunisie).

Les travaux de cette réunion qui a connu la participation de 13 pays en plus des représentants de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale, ont porté sur :

- La procédure budgétaire en Tunisie ;
- La construction de saines fondations du budget ;
- La transparence budgétaire (meilleures pratiques) ;
- Le rôle du parlement dans la procédure parlementaire.

IV^{ème} session de l'International Public Sector Accounting Standards Board



MM. Mohamed KABELMA, Chef du service de l'organisation et de la normalisation comptable, Moulay Abderrahmane OMARI, Chef du service des opérations comptables et Rachid EL BEJJET ont participé à la

rencontre de la IV^{ème} session de l'International Public Sector Accounting Standards Board du 3 au 6 décembre à New-York (Etats-Unis).

Les sujets discutés ont couvert, entre autres :

- Le cadre conceptuel des normes comptables du secteur public ;
- Les projet de normes relatives au reporting de la performance du service public et au reporting de discussion et d'analyse des comptes et de révision de la norme IPSAS sur la comptabilité de caisse ;
- Le projet de normes relatif à la première adoption des normes IPSAS ;
- Le projet d'une directive sur la soutenabilité à long terme des finances publiques.

Lors de cette réunion, le Board a approuvé après vote, la validation du dernier chapitre de la première phase du cadre conceptuel, traitant des caractéristiques clés du secteur public et a également convenu d'accorder à l'avenir une plus grande priorité aux projets exclusivement liés au secteur public.

Trophée «Gold» en Communication et Prix Silver en performance commerciale au DEVCOM Maroc



Pour sa deuxième année consécutive, la Trésorerie Générale du Royaume a été couronnée lors de la II^{ème} édition du Business Forum DEVCOM Maroc, du trophée Gold en communication et du

prix Silver en performance commerciale, le 12 décembre 2012 à Casablanca.

Organisé par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le forum constitue un rendez-vous annuel des décideurs du marketing, de la communication et du Développement commercial.

La Trésorerie Générale du Royaume a présenté deux speed-demos en 3 min relatifs à deux services déployés en 2012, à savoir :

- La Base de données Fournisseurs qui permet aux entreprises de s'inscrire en ligne, d'être cataloguées et de bénéficier d'une gestion d'alertes (Prix Silver) ;
- La Gestion Intégrée de la Dépenses (GID-Fournisseurs) qui permet aux entreprises de suivre leurs achats publics en temps réel et d'avoir une visibilité de leurs encaissements futurs (Trophée Gold).



POINT SUR...

Dans ses grandes lignes, la charte de l'audit interne de la Trésorerie Générale du Royaume trace, tout d'abord, les contours du périmètre de l'audit interne et expose, ensuite, les principes fondamentaux sur lesquels repose la fonction d'audit et précise les rôles et les responsabilités des différents acteurs concernés.

La charte fixe les aspects d'ordre organisationnel et la ligne de conduite à tenir dans les missions d'audit interne. A ce titre, elle retient les exigences clés des normes de qualification de l'Institute of Internal Auditors (IIA) notamment celles qui se rapportent aux conditions d'objectivité et de professionnalisme devant caractériser l'intervention des auditeurs.

Ceux-ci doivent d'une part, adhérer aux principes composant le référentiel des valeurs de la Trésorerie Générale du Royaume et d'autre part, tenir compte des normes internationales et des dispositions du code de déontologie élaborés par l'Institute of Internal Auditors.

En contrepartie, la charte met l'accent sur les garanties qui doivent entourer les actions des auditeurs internes. Ceux-ci sont expressément habilités, dans l'exercice de leur fonction, à avoir un accès libre et sans restrictions à l'ensemble des documents, des informations, des systèmes et des biens lorsque cela est jugé nécessaire.

La charte insiste, également, sur l'esprit de collaboration, d'échange et de mutualisation de compétences et d'outils qui doit animer l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ du contrôle qu'ils soient des entités chargées de l'inspection, du contrôle interne, du contrôle de gestion ou auditeurs externes.

En somme, la charte d'audit interne constitue un cadre de référence et un engagement collectif qui interpelle non seulement les responsables mais aussi les collaborateurs. Leur implication dotera la Trésorerie Générale du Royaume d'un dispositif de maîtrise des risques performant et d'un instrument pour le renforcement de la transparence et la modernisation des procédures et des règles de gestion, leviers supplémentaires de création de la valeur.

Par ailleurs, la publication de cette charte vient répondre à une exigence des normes internationales qui stipule que :

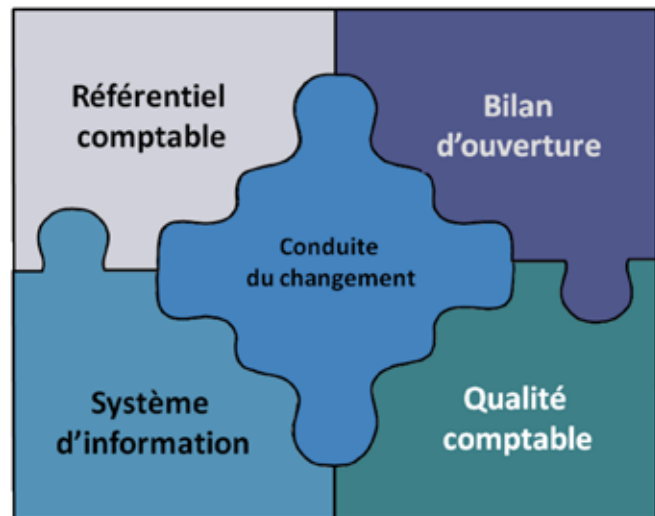
- La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne doivent être formellement définis dans une charte ;
- Cette charte doit être approuvée par la Direction Générale (Norme 1000 de l'Institute of Internal Auditors - IIA -).

QUALITE COMPTABLE

La réforme comptable de l'Etat initiée par la Trésorerie Générale du Royaume est un levier important de la modernisation des politiques publiques au Maroc dans la mesure où elle s'assigne pour objectif la production d'une information de qualité utile pour la prise de décision.

La qualité comptable, enjeu majeur de cette réforme constitue l'une de ses composantes fondamentales. Son renforcement qui demeure une préoccupation majeure des comptables publics et des décideurs, est favorisé par la mise en place :

- d'un nouveau référentiel comptable inspiré des meilleures pratiques internationales ;
- d'un nouveau système d'information qui permet la transmission de l'information comptable au quotidien, la tenue centralisée de la comptabilité et la traçabilité des opérations grâce à la piste d'audit ;
- des dispositifs de contrôle interne.



Selon les standards internationaux, une information comptable de qualité doit revêtir les propriétés de pertinence, de fiabilité, de comparabilité et de cohérence.

Ces qualités font que l'information comptable est compréhensible et utilisable aux fins de décision et de reporting par les investisseurs potentiels, les créanciers et autres utilisateurs de l'information comptable (Gouvernement, Parlement).

Pour fonder leurs choix avec plus d'assurance et moins de risque, ces investisseurs doivent disposer d'une information qui leur permet de faire des comparaisons entre les pays qui offrent presque les mêmes opportunités d'investissement.

A ce titre, les états financiers, tout en permettant une description de l'activité et du patrimoine de l'Etat, représentent un outil d'information de grande importance pour les décideurs publics, les investisseurs, les agences de notation et les bailleurs de fonds.

Toutefois, la qualité, et partant la crédibilité de l'information comptable, résultent de la rigueur de chaque écriture et dépend de l'intégrité des données émanant des systèmes remettants.

C'est dans ce cadre que le contrôle interne métier et comptable constitue un dispositif de prévention et de maîtrise des risques. Il participe au renforcement de la qualité comptable de l'information par la formalisation d'un certain nombre de procédures qui permettent une harmonisation des circuits de traitement des opérations comptables et métiers entre les différents services gestionnaires.

Parallèlement aux dispositifs de contrôle et d'audit interne, l'information comptable est soumise à un processus de certification qui a pour mission d'apprécier la qualité des comptes et leur degré de sincérité.

La qualité comptable est finalement, un moyen d'assurer la sincérité et la fidélité de l'information comptable pour permettre la restitution de l'image fidèle des résultats et de la situation patrimoniale, attributs indispensables à la décision publique.

La Trésorerie Générale du Royaume a procédé à la nomination des :

Percepteurs

- Mme Habiba GHARBAOUI, percepteur de Sidi Slimane ;
- Mme Naima DEBDI, percepteur de Ain Taoujtat ;
- M. Mohamed Adnane MEGOUAZ, percepteur de Souk Al Arbaa ;
- M. Hassan AZILA, percepteur de Tissa ;
- M. Mohamed SOUSSI, percepteur de Rich ;
- M. Mustapha DIB, percepteur de Sala Al Jadida ;
- M. Mohammed HITETOU, percepteur de Khenifra ;
- M. Saïd BOUKHALED percepteur de Had Ouled Frej ;
- M. Hassan BERRAHMOUCH, percepteur d'Ouarzazate ;
- M. Mimoun SADEQ, percepteur de Beni Anzar ;
- M. Mohamed ARARDI, percepteur de Sidi Ifni.

Trésoriers provinciaux

- M. Abdelkrim, AIT IKKENE, Trésorier provincial d'Es Smara ;
- M. Mhammed EL KHATTABI, Trésorier provincial d'Errachidia ;
- M. Mohamed Abdellah FAHMI, Trésorier provincial d'Assa Zag ;
- M. Hassan HAJI, Trésorier provincial de Guelmim ;
- M. Lahbib LAHDAF, Trésorier provincial de Dakhla.

Chef d'agence bancaire

- M. Youssef MRABET TEMSAMANI, chef d'agence bancaire centrale de Rabat.

COOPERATION

Dans le cadre du programme de coopération entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Trésorerie Générale du Royaume, deux rencontres ont été organisées autour des systèmes d'information et de la fonction comptable au Maroc ainsi qu'une conférence relative au traitement de l'information financière et comptable en France.

Atelier relatif à la sécurité des systèmes d'information



Tenu sous le thème : « La sécurité des systèmes d'information » les 22 et 23 octobre au profit des responsables du système d'information de la Trésorerie Générale du Royaume, l'atelier a connu la participation de Mme Lydie BUTTIGNOL et M. Daniel RIEUL, Adjoint au chef des Etablissements des Services Informatiques (ESI) à Marseille qui ont présenté les Plans de Continuité d'Activité (PCA) et les Plans de Reprise d'Activité (PRA) de la Direction Générale des Finances Publiques.

Séminaire sur l'évolution de la fonction comptable



Intitulé : « L'évolution de la fonction comptable », le séminaire a été organisé en faveur des responsables et des cadres chargés de la comptabilité à la Trésorerie Générale du Royaume, le 22 novembre.

Ont animé cette rencontre, M. François TANGUY, Sous-Directeur de l'Organisation Comptable et de la Modernisation de la Dépense Publique qui a fait part de l'expérience Française en matière de réforme comptable (évolution de la fonction comptabilité et son organisation) et M. Eric JAUSSET, anciennement adjoint au directeur de la mission hélios qui a présenté « Hélios » (application traitant la gestion financière et comptable du secteur public local).

Du côté marocain, M. Mohamed KABELMA, Chef du service de l'organisation et de la normalisation comptable a exposé le Bilan d'ouverture de l'Etat au Maroc.

Conférence sur le reporting et le traitement de l'information financière et comptable

Des représentants de la Trésorerie Générale du Royaume au niveau central et déconcentré ont effectué une visite d'étude sur le reporting et le traitement de l'information financière et comptable au niveau de l'Etat et au niveau des collectivités territoriales du 12 au 14 novembre. Les sujets d'intérêt de cette mission ont porté sur le tronc commun ainsi que sur les spécificités par métiers concernant la dépense, la paie, les recettes de l'Etat et des collectivités locales.

Cette conférence a porté notamment, sur :

- Les études statistiques en matière fiscale ;
- La restitution et la valorisation de l'information en matière de dépense de l'Etat et rémunérations ;
- La centralisation et la valorisation des données comptables et fiscales des collectivités locales.

La qualité de l'information financière publique dans le cadre des « soirées de Fondafip »



MM. Ahmed ABBAR, Chef du service de la gestion de la trésorerie et du portefeuille et Rabah CHEMLAL, cadre à la division des opérations comptables, ont participé à la conférence-débat sur la qualité de l'information

financière publique, le 10 octobre à Paris.

Présidée par Mme. Marie-Christine ESCLASSAN, Professeur et Secrétaire Générale de Fondafip, les débats engagés, ont porté sur :

- L'indépendance des entités chargées de l'élaboration des statistiques et les contrôles nécessaires à leur production ;
- Les qualités des états financiers aux fins de comparabilité ;
- L'adaptation ou non du référentiel comptable issu de l'IPSAS Board à la comptabilité des Etats de l'Union Européenne.

Le décret de la gestion budgétaire et comptable publique français à Fondafip



MM. Mohammed MESMOUDI, Trésorier préfectoral de Fès et Abdelaziz BARRAHMOUNE, Chef du service de la planification et du suivi des projets se sont rendus à la conférence consacrée

à la première exploration du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le 6 décembre à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Centre Malher, à Paris (France).

Sous la présidence de Mme Marie-Christine ESCLASSAN, Secrétaire générale de Fondafip, la conférence a été marquée par plusieurs interventions ayant trait :

- aux enjeux et apports du texte du décret de la gestion budgétaire ;
- à l'analyse des apports dudit décret ;
- aux objectifs recherchés par le nouveau décret ;
- au regard du comptable public sur la réforme budgétaire.

Condoléances

Nous avons appris avec douleur et affliction le décès de nos regrettés collègues : Mme Houria BOUTAYEB, fonctionnaire à la perception d'Oujda Ville et M. Hassan NAGGAZ, fonctionnaire à la Trésorerie Communale d'Oujda.



Puisse Dieu accepter les défunts en Sa Sainte Miséricorde.